



Marseille

Le 26 septembre 2018

Communiqué de presse

**Pour favoriser l'accèsion à la propriété des familles modestes,
les Coop'HLM de PACA créent l'Organisme de Foncier Solidaire
« Coop Foncière Méditerranée »**

Les Organismes de Foncier Solidaire (OFS), créés par la loi ALUR, permettent de dissocier la propriété foncière de la propriété du bâti. Dans ce cadre, l'OFS se charge de l'acquisition du terrain, tandis que l'acheteur signe un bail de longue durée (jusqu'à 99 ans), dénommé bail réel solidaire (BRS).

Ce dispositif permet ainsi de faciliter l'accès à l'accession à la propriété des familles modestes. Il est particulièrement intéressant sur les zones où le prix des terrains est élevé et où il est impossible de proposer des logements à des prix abordables et maîtrisés.

Quatre Coop'HLM, La Maison Familiale de Provence, Grand Delta Habitat, Axédia et Arcansud, accompagnées par la Fédération des Coop'HLM, ont créé leur organisme de foncier solidaire, baptisé **Coop Foncière Méditerranée**, le 19 septembre 2018.

Les membres fondateurs de cet OFS dédié à la Région PACA ont été accompagnés dans ce projet innovant par des professionnels convaincus de l'intérêt de cet outil : Maître Séverine Elie, avocate associée du Cabinet UGGC Avocats ; Maître Jérémy Salles, notaire associé de l'étude Girard - Durand - Santelli -De Roudneff -Aflalou- Peyre De Fabregues - Fabre et Monsieur Jacques Riera, Directeur de la Caisse du Crédit Mutuel d'Aix Rotonde.

La Maison Familiale de Provence a été élu président de cet organisme et sera représentée par son Directeur général, Christian Abbes.

Un premier projet immobilier (en montage OFS/BRS) est d'ores et déjà à l'étude sur le littoral varois pour 2019.

Contacts : Karine Barthélémy - @ kbarthelemy@mfp-groupevalophis.com

☎ 04.84.52.32.00



Signature officielle des statuts de Coop Foncière Méditerranée le 19 septembre 2018